

Article 1 : Organismes

Les 6 heures Solidaires 2026 est une course à pieds solo ou en relais de 2, 3 ou 4 coureurs organisée par l'association Bocage, Ensemble et Solidaires (loi 1901)
Cette course est organisée au profit de l'AFM Téléthon, les bénéfices seront reversés au Téléthon 2026.

Article 2 : Date, horaires et circuits, dossards et récompenses

2-1 Cette première édition aura lieu le dimanche 11 octobre sur l'hippodrome de Vire Normandie, route de Pont Farcy. Le départ sera donné à 10h00 pour une arrivée à 16h00.

Circuit de 4 km dessiné sur et autour de l'hippodrome avec piste hippique, herbu, chemin goudronnée et chemin encaissé.

2-2 les dossards pourront être retirés sur place le samedi 10 octobre de 16h30 à 19h00 et le dimanche matin de 7h00 à 9h15.

Aucun dossard ne sera envoyé.

Un seul dossard par équipe donc prévoir une ceinture pour accrocher le dossard et le transmettre aux équipier lors des passages de relais.(épingles possibles mais plus compliqué pour passer le dossard)

2-3 pendant les 6 heures un ravitaillement boisson sera disponible, eau, jus de fruit, boisson gazeuse, sucre et chocolat.

2-4 un classement sera établi et les récompenses comme suit

Solo : podium femme + podium homme

Pour les équipe : duo, trio et quatuor 1ere équipe F, 1ere équipe H et 1ere équipe Mixte.

Un challenge sur 3 ans sera remis à l'association, entreprise la plus représentée.(si au moins 10 participants).

Récompenses surprises .

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge : pour les mineurs l'âge minimum est de 16 ans au jour de la course et uniquement avec une licence FFA

3-2 : pour tout participant majeur un certificat médical (PPS) ou licence FFA

3-3 nombre d'inscription par catégorie :

Solo : 50

Duo : 50

Trio : 50

Quatuor : 50

L'organisateur se réserve le droit d'adapter le nombre de participants par catégories en fonction des inscriptions.

Article 4 : Inscriptions & Prix

l'inscription se fera sur le site de notre partenaire en charge du chronométrage et des dossards

4-1 : Prix

Tarifs courses :

le droit d'inscription jusqu'au 15 septembre 15 Euros par personne (solo et équipe)

Du 15 septembre au 1^{er} octobre 20 Euros par personne (solo et équipe)

4-2 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre inscription à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la SMACL ou toute autre assurance pour la durée de l'épreuve. Il incombe aux participants de

s'assurer personnellement.

.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6: Charte du coureur

Tout coureur qui s'engage affirme avoir pris connaissance du règlement.

Tout coureur est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des poubelles prévues à cet effet est proscrit.

Article 7 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux circuits, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 8 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Article 9 : Accueil et Restauration

9 –1 stationnement et Parking

Un grand parking à disposition. Possibilité d'arriver le samedi entre 16h et 19h00 pour camping-car et caravane (attention pas de branchement électrique possible, et sanitaires disponibles le 10/10 jusqu'à 19h30 et le 11 octobre à partir de 7h00)

Le dimanche matin parking ouvert à partir de 6h30

9-2 possibilités de consigne pendant la course entre 9h30 et 16h30. ATTENTION ne laissez pas d'objet de valeur dans vos sacs l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

9-3 Restauration :

Une restauration et buvette seront disponibles sur place.